

COMMUNE DE PUYBRUN  
Séance du 11 avril 2024

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 28/03/2024

Présents : 9

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale CIEPLAK

**Présents :** Pascale CIEPLAK, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Dominique MOURLON, David PETRICOLA, Laurent VITET

**Représentés:** Céline BLADIER SIGAUD par Laurent VITET, Elodie DEJAMMES par Fabrice MOUNAL, Julien MAURIE par David PETRICOLA, Delphine MEILHAC par Michel FERNANDEZ

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Michel FERNANDEZ

Objet: Vote du budget primitif - ass\_puybrun - 2024\_DE\_24

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Puybrun,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Puybrun pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **192 904.42 Euros**

En dépenses à la somme de : **192 904.42 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

AGEDI  
DÉPENSES

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/04/2024  
046-214602294-20240411-2024\_DE\_24-DE

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	42 050.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000.00
014	Atténuations de produits	6 200.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	54.33
022	Dépenses imprévues	3 000.00
023	Virement à la section d'investissement	42 438.09
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 832.71
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>119 575.13</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	64 600.00
74	Subventions d'exploitation	1 799.08
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	54.33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 027.08
002	Résultat de fonctionnement reporté	50 094.64
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>119 575.13</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	55 777.72
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 027.08
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	14 524.49
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>73 329.29</b>

##### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 058.49
021	Virement de la section de fonctionnement	42 438.09
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 832.71
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>73 329.29</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à PUYBRUN, les jour, mois et an que dessus.



*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

*Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.*

Le maire,

Pascale Cieplak,

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en sous-préfecture de Figeac

et Publié ou notifié le 16 04 24, Le maire, Pascale CIEPLAK,



AGEDI Dépôt FIGEAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2024 046-214602294-20240411-2024_DE_24-DE

